



Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site
de la communauté de communes
www.pays-beaumedroble.com
et sur le site internet de Payzac :
www.payzac07.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUILLET 2022

Présents :

COULANGE François, AUBERT Julien, EL BAZAZI Omar, PEILLEX Jean-François, ROCHE Julien,
MOUTET Nathalie, GRANCIER Charlotte, GAIO Christine, ADAM Gilles, MATHON Elodie,

Absents Excusés : ROGIER Olivier, ESPERANDIEU Anne, LEYRIS Françoise, FURIC Brigitte,
DUCLOUX Sébastien procuration à COULANGE François,

Secrétaire de séance : Madame MOUTET Nathalie

Ouverture de la séance : 20h30.

Rajout d'une délibération : Fontaine des Aliziers

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibérations :

– Approbation de la CAO pour Marché Public extension de l'école.

Monsieur le Maire expose les résultats de la CAO du 1^{er} juillet 2022 concernant les dossiers de candidature à procédure adaptée (MAPA) pour le projet de l'extension de l'école. Il propose au conseil d'analyser la proposition de la CAO.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

– Demande de Subvention « ATOUT RURALITÉ COMMUNE » du Département.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée la nécessité de réaliser les travaux d'extension de l'école (création d'un préau, de sanitaires et d'une salle d'activité, aménagement de la cour et fermeture du site). Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du Département au titre du programme d'aide : « ATOUT RURALITE COMMUNE » du Département.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- Demande de prêt de 200 000.00 euros à la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Rhône Alpes.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'extension de l'école (préau, sanitaires, salle d'activités, aménagement de la cour et fermeture du site). Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au conseil et

décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux actuel : 1.73 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Echéances de remboursement : ANNUELLES
- S'agissant d'un prêt ANNUITÉ RÉDUITE (la 1^{ère} échéance est fixée à moins de 1 AN de la date de déblocage du prêt)
Taux prêt annuité réduite : 1.5605 % si versement des fonds au 28/08/2022 date de la 1^{ère} échéance au 28/11/2022

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- Retenue de garantie

Le maire expose au conseil municipal que suite aux travaux réalisés pour le chantier de l'école, une retenue de garantie est faite sur l'entreprise en charge des travaux des menuiseries intérieures.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- Modification de la délibération n° 2021/027 réfection de la prise d'eau de la fontaine des Aliziers.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération n° 2021/027 du 06 décembre 2021 afin de rectifier le montant des travaux de maçonnerie.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- Sollicitation d'une subvention de soutien au déneigement des voiries communales – campagne hivernale 2021 / 2022

Le maire présente à l'assemblée la possibilité de solliciter une subvention de soutien au déneigement des voiries communales pour la campagne hivernale 2021 /2022 auprès du département de l'Ardèche.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Différentes questions ont été abordées

Fin de la réunion 22h30

Le Maire
F. COULANGE

